

**EPREUVE D'EDUCATION A LA CITOYENNETE**Le candidat traitera toutes les questions de cette épreuve**I. Définir :**

- Projet de loi 1pt
- Bonne gouvernance 1pt

**II. Notions de base et symboles Nationaux**

1. En quelle année et par quelle institution fut adopté l'hymne national ? 0.5x2=1pt
2. Quelle est la signification de l'étoile sur la bande rouge du drapeau Camerounais ? 1pt

**III. Les principaux organes constitutionnels de l'Etat Camerounais**

1. Donnez les quatre constitutions du Cameroun depuis 1950 0.5x4=2pts
2. a) Qu'est-ce qu'un auxiliaire de justice ? 1pt  
b) Donnez deux exemples d'auxiliaires de justice 0.5x2=1pt
3. Donnez deux formes de concertation ministérielle 1x2=2pts

**IV. Etude de cas**Les immunités parlementaires

Les députés bénéficient de l'irresponsabilité et de l'inviolabilité qui sont des garanties qui leur permettent d'exercer en toute liberté leur mandat. Les députés jouissent de l'irresponsabilité. Ils ne peuvent encourir des poursuites judiciaires pour les paroles prononcées, ou les actes accomplis dans l'exercice de leur fonction. « Aucun député à l'Assemblée nationale ne peut être poursuivi, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions »...

Les députés bénéficient de l'inviolabilité. Celle-ci les protège des poursuites judiciaires pour les paroles prononcées ou les actes accomplis en dehors de l'exercice de leur fonction. « aucun député ne peut être poursuivi en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée Nationale ».

Article 1 et 2 de l'ordonnance n°72-12 du 26 aout 1972. Instruction civique 4eme-3eme les éditions africaines. Douala 1986. P.35-36

**Questions**

- 1) Définir : député 2pts
- 2) a) relever dans le texte deux privilèges dont bénéficient les députés 0.5x2=1pt  
b) Comment les appelle-t-on ? 1pt
- 3) Donner deux attributions d'un député 1x2=2pts
- 4) Peut-on dire que le député est au dessus de la loi ? justifier votre réponse 4pts